



COMMUNIQUE DE PRESSE DES PERSONNELS DE JUSTICE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Suite au communiqué de presse intersyndical annonçant la première Journée Nationale de la Justice le 12 mai 2020, nous, personnels de greffe, magistrats et avocats du ressort du tribunal judiciaire de Nanterre, souhaitons rappeler que le légitime mouvement de grève des avocats n'est pas la cause de la dégradation du fonctionnement du service public de la justice, contrairement à ce que soutient le gouvernement.

Nous dénonçons conjointement l'indigence des moyens de la justice, tout particulièrement dans notre juridiction, où l'impact du quartier des affaires de La Défense n'a jamais été pris en compte pour évaluer le nombre de fonctionnaires et de magistrats, et déposerons un cahier de doléances pour le tribunal judiciaire de Nanterre.

Nous faisons tous le constat d'une justice à bout de souffle, sous dimensionnée, et qui ne repose que sur notre abnégation, et ce depuis de trop nombreuses années.

Cette situation est accentuée par des réformes successives, élaborées dans la précipitation, sans concertation ni moyens suffisants pour les mettre en œuvre dans les juridictions, créant ainsi de nombreux dysfonctionnements.

Confronté à une mobilisation exceptionnelle des avocats, qui ne demandent comme nous tous qu'à pouvoir remplir leurs missions, c'est à dire répondre aux demandes de justice de nos concitoyens, le gouvernement se contente de les pointer du doigt au lieu de donner à la justice les moyens dignes d'un Etat démocratique. La lettre de la Ministre de la Justice du 18 février 2020 assurant les magistrats et fonctionnaires de son soutien n'est qu'un discours de plus.

Nous demandons à être entendus, non pas seulement écoutés, et que le Ministère de la Justice engage des actions concrètes pour permettre à l'autorité judiciaire d'exercer dignement et sereinement ses missions.

Nanterre le 2 mars 2020